



Jahr.
Année.
1875

Alle Brauen waren zugegen und erklaren:
Ont été présents et se sont présentés comme témoins

3. d.
3. la fiancée Josephine Schmitt

der Verloblichkeit nach
comme de fiançailles

am ... im ...
le ... au ...

4. d.
4. la fiancée Josephine Schmitt

der Verloblichkeit nach
comme de fiançailles

am ... im ...
le ... au ...

Le publicien est affiché à la mairie à cet effet
après la lecture des deux déclarations faites en
présence de témoins et de la fiancée et de la
fiancée de l'époux et de la fiancée et de la fiancée
après la lecture des deux déclarations faites en
présence de témoins et de la fiancée et de la fiancée
après la lecture des deux déclarations faites en
présence de témoins et de la fiancée et de la fiancée

Georgine Anna Hoch
Eduard Hoff
Jacob Sauer

Le Maire

In Gegenwart der Brauen richtete der Standesbeamte an
En présence des témoins, l'officier de l'état civil a adressé aux futurs
die Verlobten einzeln und nach einander die Frage:
compagnons, à chacun d'eux successivement, la question
ob sie erklaren, dass sie die Ehe mit einander eingehen wollen.
s'ils déclarent vouloir contracter mariage.
Die Verlobten beantworteten diese Frage bejahend und erfolgte
Les futurs conjoints ayant répondu affirmativement, l'officier
hierauf der Ausspruch des Standesbeamten, dass er sie nimmere
de l'état civil a prononcé, qu'il les déclare, au nom de la loi,
traft des Ehepaares für rechtlich verbunden Eheleute erkläret.
légalement unis par le mariage.

Vergelesen, genehmigt und
Les époux ont lu, approuvé et
Josephine Anna Hoch
Eduard Hoff
Jacob Sauer

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,
Le Maire

Die Nebereinstimmung mit dem Hauptregister beglaubigt.
Certifié conforme au registre principal.

am ... im ...
le ... au ...

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,
Le Maire

B.

Nr.
N° 4.

am ... im ...
le ... au ...

taufend acht hundert ...
mille huit cent ...

Vor dem unterzeichneten Standesbeamten erschienen heute zum
Devant l'officier de l'état civil assemblés se sont présentés aujourd'hui à
durch der Eheverlobung:
l'effet de contracter mariage:

1. der
1. le fiancé Josephine Schmitt

der Verloblichkeit nach
comme de fiançailles

am ... im ...
le ... au ...

Religion, geboren den ...
religion, né le ...

des Jahres tausend acht hundert ...
de l'année mille huit cent ...

zu ...
à ...

wohnhaft zu ...
demeurant à ...

Sohn de
ils de ...

Religion, geboren den ...
religion, né le ...

des Jahres tausend acht hundert ...
de l'année mille huit cent ...

zu ...
à ...

wohnhaft zu ...
demeurant à ...

2. die
2. la fiancée ...

der Verloblichkeit nach
comme de fiançailles

am ... im ...
le ... au ...

Religion, geboren den ...
religion, né le ...

des Jahres tausend acht hundert ...
de l'année mille huit cent ...

zu ...
à ...

wohnhaft zu ...
demeurant à ...

Lehrer de
ils de ...

Religion, geboren den ...
religion, né le ...

des Jahres tausend acht hundert ...
de l'année mille huit cent ...

zu ...
à ...

wohnhaft zu ...
demeurant à ...